Accusé de réception en préfecture
038-200018166-20251124-DEL-2025-391-DE
Date de télétransmission : 27/11/2025
Date de réception préfecture : 27/11/2025

Le GRÉSIVAUDAN
communauté de communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **24 NOVEMBRE 2025**
Délibération n° **DEL-2025-0391**

Objet : Délégation d'une attribution du Conseil communautaire au Président relative à l'exercice du droit de préemption simple et renforcé sur la zone d'activités économiques Le Bresson, secteurs Abergement et Grandes Terres, commune de Le Touvet - Ajout à la délibération communautaire n°DEL-2022-0262 du 27 juin 2022

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74

Présents : 51
Pouvoirs : 11
Absents : 0
Excusés : 23
Pour : 62
Contre : 0

Abstention : 0
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le

27 NOV. 2025

et publié le

27 NOV. 2025

Secrétaire de séance :
Damien VYNCK

Le lundi 24 novembre 2025 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, Président. Convocation dûment faite le 18 novembre 2025.

Présents : Cédric ARMANET, Henri BAILE, Michel BASSET, Patrick BEAU, Patricia BELLINI, Claude BENOIT, Zakia BENZEGHIBA, François BERNIGAUD, Anne-Françoise BESSON, Clément BONNET, Dominique BONNET, Coralie BOURDELAIN, Karim CHAMON, Jean-François CLAPPAZ, Roger COHARD, Cécile CONRY, Isabelle CURT, Joël DUCROS, Agnès DUPON, Christophe DURET, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Philippe GENESTIER, Ilona GENTY, Martin GERBAUX, André GONNET, Annick GUICHARD, Mylène JACQUIN, Joseph JURADO, Martine KOHLY, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Marie-Béatrice MATHIEU, Christelle MEGRET, Françoise MIDALI, Régine MILLET, Clara MONTEIL, François OLLEON, Valérie PETEX, Serge POMMELET, Franck REBUFFET-GIRAUD, Olivier ROZIAU, Olivier SALVETTI, Myriam SIMONAZZI, Brigitte SORREL, François STEFANI, Christophe SUSZYLO, Youcef TABET, Martine VENTURINI, Régine VILLARINO, Damien VYNCK

Pouvoirs : Philippe BAUDAIN à Martine KOHLY, Annie FRAGOLA à Serge POMMELET, Claudine GELLENS à Patrick BEAU, Alain GUILLUY à Olivier ROZIAU, Sylvie LARGE à Michel BASSET, Philippe LECAT à Cédric ARMANET, Claire QUINETTE-MOURAT à Martin GERBAUX, Guillaume RACCURT à Henri BAILE, Sidney REBBOAH à Christelle MEGRET, Cécile ROBIN à Patricia BELLINI, Françoise VIDEAU à François OLLEON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
038-200018166-20251124-DEL-2025-391-DE
Date de télétransmission : 27/11/2025
Date de réception préfecture : 27/11/2025

Vu les articles L 5211-9 du Code général des collectivités territoriales,
Vu les statuts de la communauté de communes Le Grésivaudan et notamment sa compétence en matière de développement économique,
Vu la délibération communautaire n°DEL-2022-0262 du 27 juin 2022,
Vu la délibération n°2025-59 du 17 septembre 2025 du conseil municipal de Le Touvet relative à la délégation de l'exercice du Droit de préemption urbain à la communauté de communes sur la ZAE du Bresson, secteurs Abergement et Grandes Terres,

Monsieur le Président expose que dans le cadre de la délégation à la communauté de communes Le Grésivaudan des droits de préemption urbain pour son exercice par la commune de Le Touvet sur la zone d'activités économiques intercommunale du Bresson, il convient de lui déléguer l'exercice de ces droits sur ladite zone.

Ainsi, Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de :

- **Lui déléguer l'exercice du droit de préemption simple et renforcé sur la zone d'activités économiques de Le Touvet, secteurs Abergement et Grandes Terres, selon lesdites zones figurant en annexe,**
- **De compléter la délibération communautaire n° DEL-2022-0262 du 27 juin 2022, à l'item « En matière d'exercice du droit de préemption » comme suit :**
  - l'exercice du droit de préemption simple et renforcé sur la zone d'activités économiques Le Bresson, secteurs Abergement et Grandes Terres, commune de Le Touvet, selon ceux figurant en annexe, et de tous les actes afférents ».

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre ont signé tous les membres présents.
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le 24 NOV. 2025

Le Président,
Henri BAILE

Communauté de Communes Le Grésivaudan

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
038-200018166-20251124-DEL-2025-391-DE
Date de télétransmission : 27/11/2025
Date de réception préfecture : 27/11/2025

ANNEXE 1 : PLAN PRECISANT LES SECTEURS DE DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN SIMPLE ET RENFORCE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN

LE TOUVET – ZAE DU BRESSON - DELEGATION DU DPU DES SECTEURS 1-ABERGEMENT ET 2-GRANDE TERRE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN

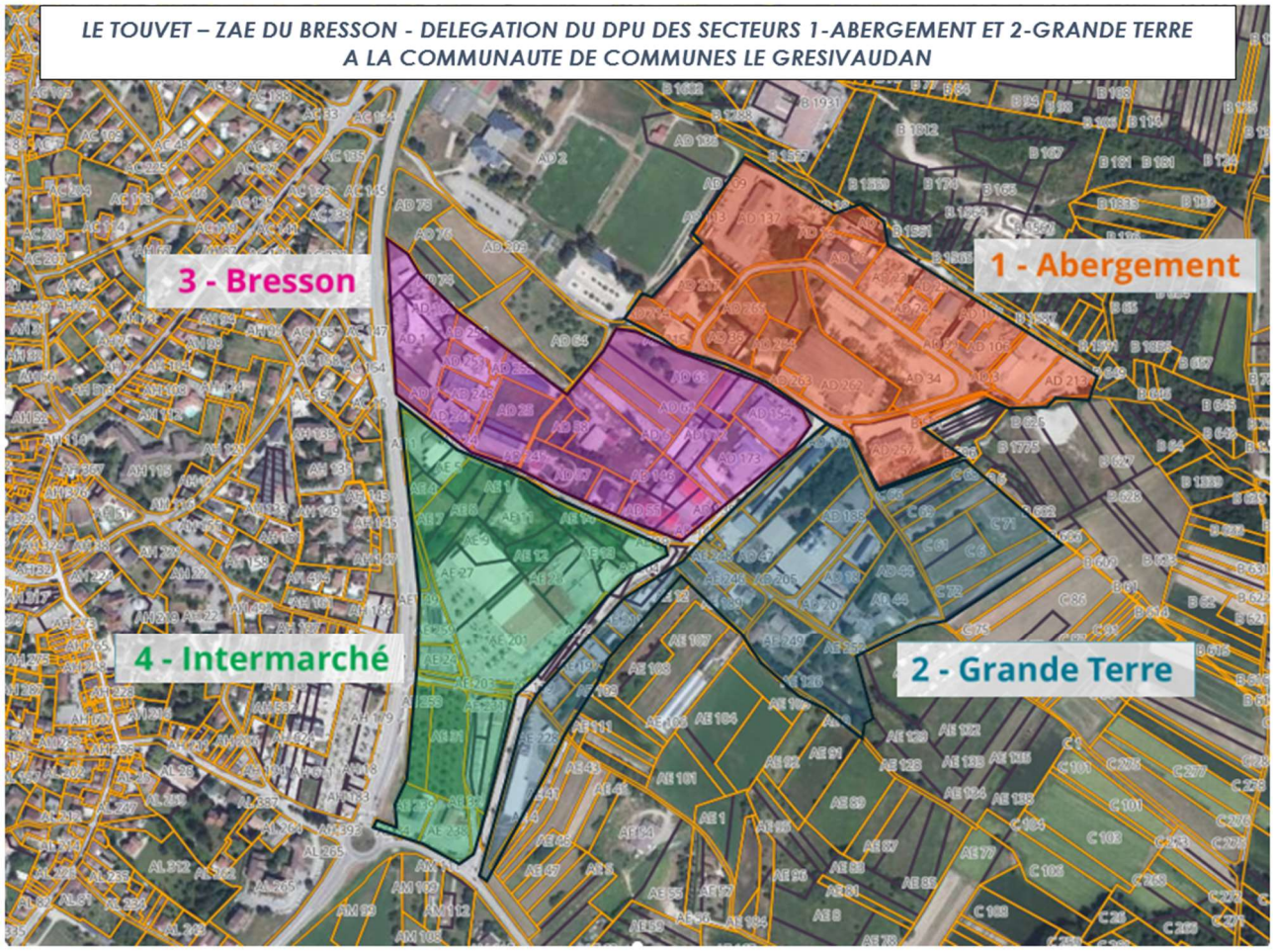
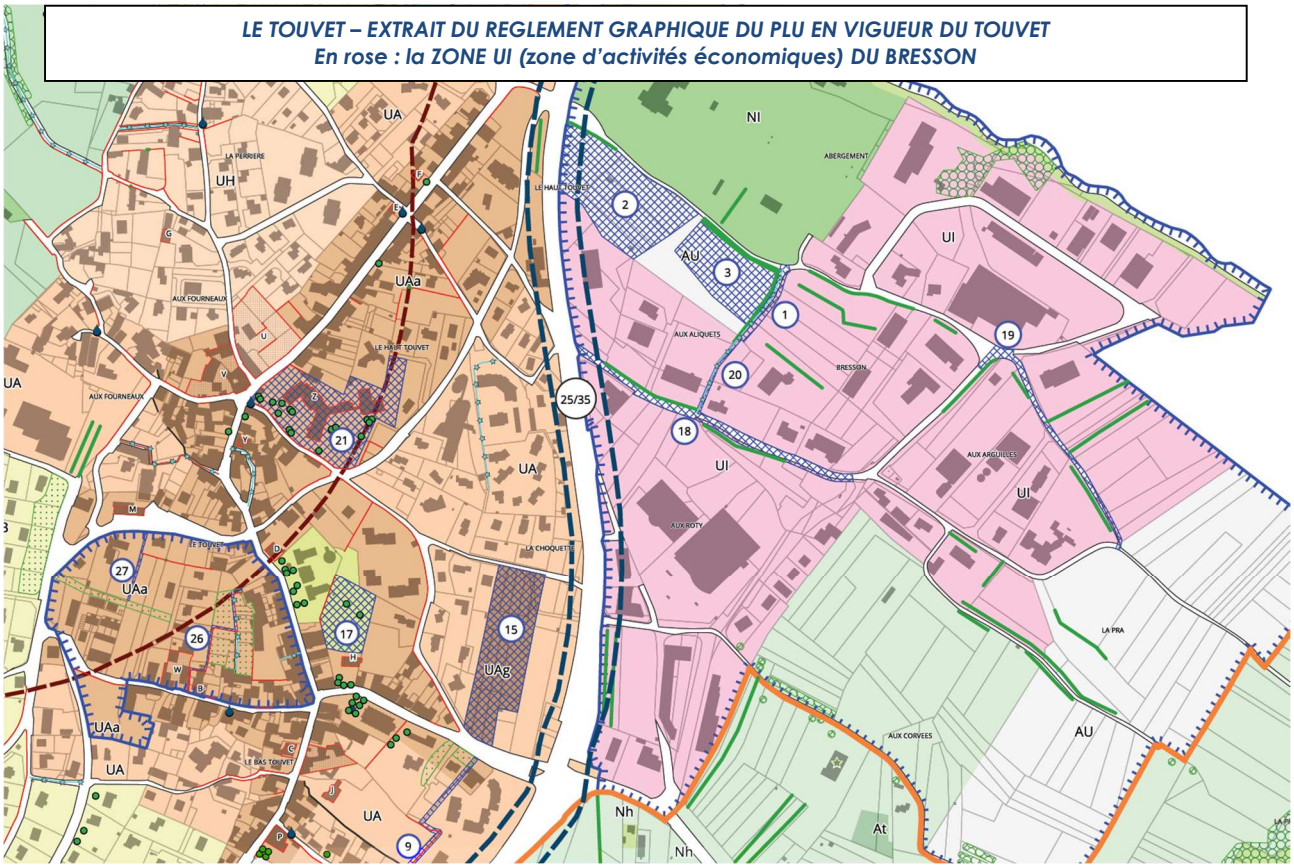
LE TOUVET – EXTRAIT DU REGLEMENT GRAPHIQUE DU PLU EN VIGUEUR DU TOUVET
En rose : la ZONE UI (zone d'activités économiques) DU BRESSON